

François FONDARD
Union Nationale des
Associations Familiales
28, place Saint-Georges
75009 Paris

Paris, le 28 mai 2009

N/Réf : JCC/PSCE/022

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre courrier du 21 avril 2009 relatif aux politiques européennes pour les familles et nous vous en remercions.

Nous avons attentivement lu votre mémorandum et nous vous en remercions.

La crise – qui touche gravement l'ensemble des citoyens – fragilise aussi les familles, en particulier les enfants, ce qui est inacceptable.

Même si la politique familiale est une compétence des États membres, nous sommes convaincus que de nombreuses politiques communautaires impactent la vie familiale des Européens. Concernant les 14 sujets que vous évoquez, voici nos positions et commentaires :

1- Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle

Dans la législature écoulée, nous avons systématiquement défendu un équilibre entre vie professionnelle et vie privée. C'était d'ailleurs le titre d'un séminaire organisé par Alejandro Cercas – socialiste espagnol – avec la participation de la Fondation de Dublin.

L'une de nos grandes victoires a été le maintien au sein du Parlement européen d'une ligne politique forte contre l'opt-out dans la directive sur le temps de travail. Pour mémoire, l'opt-out autorise des semaines de travail allant jusqu'à 65 heures ! Il nous semble d'ailleurs essentiel de rappeler que c'est Nicolas Sarkozy qui a permis au Conseil - majoritairement à droite – de défendre de telles cadences infernales. Dans la révision de cette directive – toujours en cours – nous avons défendu le droit pour les travailleurs - hommes et femmes - de demander une modification de leur rythme et horaire de travail pour les besoins de conciliation de leur vie familiale et vie professionnelle.

Dans la législature passée, nous avons souligné à plusieurs reprises l'importance de la conciliation vie familiale-vie professionnelle dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Nous avons soutenu l'allongement de la durée du congé de maternité – pour le porter de 14 à 20 semaines, mais là encore la droite a refusé - et nous attendons des États membres qu'ils adoptent des mesures pour assurer que le congé soit prolongé dans le cas de naissance prématurée, d'un enfant hospitalisé à la naissance, d'un enfant handicapé ou de naissance multiple. Nous considérons par ailleurs que les États membres doivent veiller à ce que tout congé de maladie accordé en raison d'une maladie ou de complications liées à la grossesse, survenant quatre semaines

ou plus avant l'accouchement, n'ait pas d'incidence sur la durée du congé de maternité.

Votre question : « Quelles mesures préconiserez-vous et défendriez-vous pour promouvoir, à l'échelon européen, une meilleure conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle ? Êtes-vous favorable à une reconnaissance du temps consacré par les parents à leur famille (descendants et ascendants), notamment dans les dispositifs sociaux ou de retraite ? Si oui, comment agiriez-vous en ce sens ? Seriez-vous favorable à la définition d'une approche intégrée, par le biais d'un programme, par exemple, sur la question de la conciliation vie familiale et vie professionnelle ? »

Les socialistes européens s'efforcent d'améliorer la participation des femmes sur le marché du travail, en encourageant une organisation du travail qui permette à tous de mieux concilier la vie privée et la vie professionnelle, ce qui aiderait en même temps à réduire l'écart entre les femmes et les hommes, et à résoudre le problème démographique. De plus, les socialistes européens préconisent que les États membres proposent de nouvelles législations afin d'atteindre les objectifs de Barcelone. En particulier en ce qui concerne la mise en place de structures d'accueil de qualité et financièrement abordables pour les enfants, et les dispositions relatives aux services de soins, par exemple en faveur des personnes âgées.

Actuellement, seul un petit nombre d'hommes prennent un congé parental ou travaillent à temps partiel. Les socialistes européens se battent pour un nouveau modèle de société, qui encourage les hommes à assumer plus de responsabilités familiales, notamment au travers d'incitations comme le congé parental ou le congé paternité. Dans le cadre de la refonte de la directive sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, nous avons demandé une révision de la directive sur le congé parental.

Par ailleurs, pour la prochaine législature, nous défendons également un Pacte européen de progrès social qui propose d'avancer de façon décisive vers une nouvelle Europe sociale, notamment en terme de congés, de travail intérimaire, d'encadrement des temps partiels, de temps de travail, de sécurité sociale, de retraite et de salaire minimum. Toutes ces propositions concrètes amélioreraient significativement la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et la qualité de vie des citoyens et des familles.

Concernant les services sociaux, les socialistes européens sont les seuls à avoir défendu l'exclusion des services sociaux d'intérêts généraux de la directive Services. De même, ils sont à l'initiative de la rédaction d'une directive-cadre pour les services publics, afin de les garantir et de les sécuriser. Nous défendons des services publics accessibles à tous, sans discrimination, en quantité et qualité suffisante et abordables financièrement.

2- Prévention du surendettement, éducation budgétaire, et lutte contre l'exclusion bancaire et financière

Votre question : « Quelle mesure défendrez-vous pour, tout à la fois, développer l'accès au crédit à l'ensemble des familles de l'UE et sécuriser ces dispositifs, afin que les familles ne se retrouvent pas dans des situations de surendettement préjudiciables à l'équilibre de la cellule familiale ? Quelle est votre position quant à la création d'un système de répertoires nationaux des crédits ? »

Dans la législature passée, nous avons œuvré pour défendre les consommateurs face aux crédits à la consommation et au timesharing, deux domaines où les abus et les victimes sont trop nombreux.

Concernant le crédit à la consommation, nous avons obtenu que les informations concernant les taux pratiqués et les conditions d'octroi du crédit soient standardisées afin de mieux comparer les offres ; ainsi les consommateurs pourront choisir en toute connaissance de cause et obtenir de meilleures conditions de prêt.

Le prêteur devra aussi informer clairement son client des avantages et inconvénients de son offre de prêt. La question du droit de rétractation en cas de crédit lié (livraison immédiate du bien) et le montant des pénalités imposées en cas de remboursement anticipé du prêt sont clairement encadrés. Ces pénalités devront être « équitables et objectivement justifiées ». Elles ne pourront excéder 1 % du montant du crédit faisant l'objet d'un remboursement anticipé et ne seront pas autorisées en cas de prêt à taux variable. Par ailleurs, aucune pénalité ne pourra être exigée pour les crédits de moins de 10 000 euros.

Le Parti socialiste est favorable à l'interdiction du crédit dit « revolving » ou renouvelable, ainsi qu'à la disparition des cartes de fidélité de grandes surfaces, de magasins ou d'enseignes en ligne couplées avec des réserves permanentes d'argent.

Nous sommes favorables à un système de répertoires nationaux des crédits sous la forme d'un « fichier positif » géré par la Banque de France et les commissions de surendettement des particuliers au niveau national. La Banque de France ne pourrait diffuser aux établissements de crédits que des informations concernant la solvabilité du consommateur.

Enfin, pour les ménages les plus modestes exclus du crédit (environ 2 millions de consommateurs) ou qui recourent aux crédits dit « faciles » dont fait partie le crédit « revolving », le Parti socialiste propose la création d'un crédit « social », plafonné à 3000 euros, qui prendrait la forme d'un prêt bonifié. Son taux serait inférieur à celui du marché grâce à un crédit d'impôt accordé aux établissements de crédits sur le modèle du PTZ (Prêt à Taux Zéro) en matière immobilière.

3- Santé, nutrition et obésité

Votre question : « Quelles actions seriez-vous prêt à engager pour soutenir les actions de prévention et de promotion de la santé auprès des familles ? Comment soutiendrez-vous les associations qui oeuvrent dans ce type d'action ? Quelles actions mèneriez-vous afin que chaque acteur (gouvernement, entreprise, ménage...) respecte les normes sanitaires et environnementales, une des garanties d'un développement durable bénéfique à l'ensemble des familles ? »

Dans la législature passée, nous avons fait de la lutte contre l'obésité une de nos priorités en matière de santé. Le nombre de personnes en surpoids dans l'Union européenne ne cesse d'augmenter. Les problèmes de santé liés au surpoids doivent être affrontés car ils ont des conséquences à long terme, pouvant provoquer d'autres maladies. Dans le cadre du plan d'action de l'UE proposé par la Commission, les socialistes européens et français se sont engagés pour améliorer les propositions, avec plus ou moins de succès. S'ils n'ont pu obtenir que l'industrie agro-alimentaire européenne ait moins de marge de manœuvre, notamment en matière de mécénat et de publicité, ils ont pu obtenir l'inscription d'actions de formation et d'informations notamment au niveau des écoles mais aussi des familles par les pouvoirs publics, un engagement à améliorer l'étiquetage des denrées alimentaires, et l'interdiction de certains produits, comme les acides gras trans.

Cette lutte contre l'obésité est impérative, mais elle ne constitue pas à elle seule une politique. Il est nécessaire de considérer plus généralement les problèmes de nutrition, mais aussi la qualité des aliments.

Sur la qualité des aliments, nous avons par exemple mené la bataille contre le poulet à l'eau de javel : certains Commissaires européens voulaient lever leur interdiction afin de donner gain de cause aux demandes américaines. Pour nous, une telle autorisation remettrait en cause des normes de sécurité alimentaire validées par les scientifiques et les professionnels du secteur.

Sur la question des allégations nutritionnelles, nous nous sommes battus pour empêcher qu'une communication malhonnête trompe les consommateurs. L'Union européenne a adopté en 2006 une législation relative à la communication sur certaines propriétés des aliments directement sur l'emballage (allégations nutritionnelles et de santé des aliments). Cette législation, liée notamment aux aliments moins riches en graisse, en sucre etc., pour des personnes ayant des problèmes de santé comme le cholestérol etc., permet de faire le tri dans les messages nutritionnels que les industries agro-alimentaires ont utilisés sans véritable raison. Or un aliment enrichi en vitamines ou à faible teneur en matière grasse n'est pas forcément bon pour la santé parce que des vitamines auront été ajoutées ou de la matière grasse retirée. La position des socialistes était qu'il était nécessaire d'examiner la composition dans son ensemble pour déterminer la valeur nutritionnelle et de santé d'un aliment et donc l'utilisation de ces allégations. Malheureusement, la législation adoptée ne permet pas une utilisation stricte de ces messages nutritionnels et de santé permettant ainsi une réelle protection de la santé publique et des consommateurs face à ces aliments de « bonne conscience ».

Concernant la responsabilité de chacun des acteurs, nous avons par exemple défendu une véritable transparence pour les achats dans la directive étiquetage alimentaire. Nous avons milité pour inclure dans ce texte l'obligation d'un étiquetage nutritionnel clair, précis, et complet sur la face avant du produit, et une information

totale sur les produits allergènes, y compris pour les produits non emballés. Par ailleurs, à notre initiative, les responsabilités des différents acteurs dans la fabrication d'un produit doivent être clairement identifiées. Enfin, il nous a semblé indispensable de rendre obligatoire la mention de la présence des acides gras trans, dangereux pour la santé.

Un des grands sujets environnementaux traités pendant cette législature est sans conteste le règlement REACH. Le règlement REACH modifié est à mettre à l'actif des socialistes européens. Dans les négociations, nous sommes parvenus à concilier des objectifs apparemment contradictoires, à savoir améliorer la protection de l'environnement et la santé des européens sans menacer la compétitivité des entreprises, et notamment des PME. Nous regrettons que le projet initial n'ait pas complètement résisté à la pression de certains lobbies de l'industrie chimique. Ces lobbies ont trouvé dans les représentants de la droite européenne un soutien, malheureusement majoritaire. En tant que socialistes, par rapport à nos objectifs, nous ne pouvons pas être totalement satisfaits de l'accord conclu, mais nous avons tout de même obtenu cinq avancées :

Primo, avant REACH, peu d'information était disponible concernant la dangerosité et l'utilisation des substances chimiques commercialisées au sein de l'UE. REACH fournit un système unique de réglementation fondé sur la mise à disposition systématique d'informations sur la sécurité des substances commercialisées en grand volume - au-delà d'une tonne par an par producteur ou importateur - afin de pouvoir déterminer les substances les plus dangereuses et in fine envisager leur remplacement.

Secundo, avec REACH, le consommateur bénéficie d'un droit nouveau : celui de demander au fabricant d'un bien si l'article qu'il va acheter contient des substances dangereuses.

Tertio, il s'agit du renversement de la charge de la preuve : c'est aux entreprises de prouver l'innocuité de leurs substances et produits pour pouvoir les commercialiser et non plus aux autorités d'identifier les substances dangereuses afin de les retirer du marché.

De plus, les substances les plus dangereuses ne pourront être commercialisées que si elles bénéficient d'une autorisation, et pour l'obtenir, l'industriel devra prouver ou bien qu'il n'existe pas d'alternative plus sûre, ou bien qu'il maîtrise les risques liés à cette molécule.

Enfin, dernière avancée à souligner, limitée du fait de l'industrie chimique et de la majorité de droite, c'est l'obligation partielle de substitution. Nous souhaitons que toutes les substances dangereuses soient soumises à un remplacement systématique par des alternatives plus sûres. Malheureusement, la version finale de REACH ne garantit ce principe de substitution que pour certaines de ces substances et seulement si l'industriel identifie de lui-même une alternative.

Lors des prochaines révisions de ce règlement, ce point et la nécessité de couvrir les substances produites en deçà d'une tonne devront faire partie des améliorations que nous tenterons d'arracher.

Dans la législature passée, nous avons aussi fait de la lutte contre les pesticides une de nos priorités. Les pesticides sont à l'origine d'une pollution diffuse qui contamine les sols et les eaux, directement et indirectement, notamment par les pluies. Leurs résidus se retrouvent aussi dans les fruits et les légumes que nous consommons au quotidien. Des études et des rapports des autorités publiques, nationales et européennes, montrent que la contamination des fruits et légumes ne cesse

d'augmenter et que de plus en plus des végétaux consommés dépassent les normes. D'autres études montrent aussi que les pesticides représentent une menace avérée pour l'environnement, l'homme et sa santé.

Le paquet législatif « Pesticides » adopté au début de l'année 2009 marque un progrès, insuffisant toutefois pour être à la hauteur des constats faits sur les dommages environnementaux et sanitaires et menaces causés par les pesticides, et des actions à prendre pour réduire assez rapidement leurs effets, notamment sanitaires.

S'il faut se satisfaire de certaines dispositions et obligations encadrant les conditions d'autorisation des substances actives des pesticides, l'utilisation des pesticides dans certaines zones (écoles, hôpitaux, parcs, zones résidentielles, cours d'eau, etc.), et des objectifs de réduction des risques et d'utilisation des pesticides, il faut regretter que ces mesures ne soient pas plus contraignantes et que les différents objectifs ne soient pas chiffrés. Les socialistes français ont aussi déploré les conditions insuffisantes encadrant la dérogation permettant d'utiliser des pesticides interdits pour lutter contre des épidémies graves dans les cultures.

Ce manque d'ambition du paquet « Pesticides » résulte de la majorité de droite au Parlement européen et au Conseil. Mais aussi de la pression d'une partie de l'industrie chimique et du secteur agricole. Cette insuffisance reflète une conception datée de l'agriculture, alors que des études et des expériences toujours plus nombreuses montrent que les méthodes alternatives de culture et de lutte contre les pestes ont des résultats bénéfiques.

Au niveau national, les socialistes français soulignent le décalage entre le résultat obtenu au niveau européen et les engagements du Grenelle européen. Il est impératif que les autorités nationales s'engagent sans tarder à appliquer le plan Eco-phyto 2018 et à soutenir le développement des méthodes culturelles alternatives.

Pour la prochaine législature, les socialistes européens lutteront pour améliorer ces textes, et obtenir des victoires sur les points où ils ont été défaits précédemment.

4- Renforcement du soutien aux parents migrants en relation avec l'éducation scolaire de leurs enfants

Votre question : Quelle est votre position sur la politique familiale d'intégration mise en œuvre actuellement par l'UE ? Souhaitez-vous son développement ? si oui, comment ?

Soutiendrez-vous un développement du programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (incluant Erasmus), au bénéfice, plus particulièrement, des enfants et parents migrants ?

Le Parti socialiste et ses candidats sont convaincus que l'Union européenne doit se montrer plus active dans le domaine de l'immigration légale en général, et dans l'intégration des migrants en particulier. Les socialistes veulent une politique d'immigration qui accorde davantage de place à une politique commune d'immigration légale, trop souvent délaissée ces dernières années, au profit de politiques sécuritaires aux conséquences dramatiques pour les droits des migrants et des effets collatéraux que sont le développement du racisme et de la xénophobie. Nous sommes opposés à « l'immigration choisie » prônée par la droite et nous militons pour une politique d'immigration légale basée sur des règles justes, notamment en élargissant le système de la « carte bleue » aux travailleurs peu ou pas qualifiés.

Nous considérons que le processus d'intégration ne doit pas être qu'un processus unilatéral : ce sont tous les acteurs de la société, y compris la société d'accueil, qui doivent être impliqués dans cette tâche. Nous sommes également favorables au développement de mesures visant l'intégration des migrants, telles que l'accès à l'éducation, à l'emploi et à la formation (y compris Erasmus), au logement et aux soins de santé. En matière de discriminations, au-delà des textes existants (cf. directive 2000/43/CE interdisant la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique dans un certain nombre de domaines, y compris la sécurité sociale et les soins de santé), ce sont les consciences que nous devons surtout changer dans la pratique : cela passe notamment par des campagnes d'information et un dialogue permanent avec les communautés d'origine étrangère, afin de cibler au mieux les différentes problématiques rencontrées et d'y apporter la réponse la mieux appropriée. Il nous faut ainsi démontrer, tant au niveau national qu'europpéen, les apports positifs de l'immigration, dire les efforts que nous sommes prêts à consentir pour qu'un séjour ou une installation durable soit une réussite partagée. Ce sont autant d'éléments que nous jugeons indispensable à la vitalité d'une cohésion sociale, basée sur le respect des droits et les valeurs d'égalité, de justice et de tolérance, et que nous appelons de nos vœux.

5- Pour un Internet plus sûr

Votre question : Quels dispositifs de régulation de l'Internet soutiendrez-vous ? Oeuvrerez-vous en faveur d'une implication active des organisations familiales (dont la COFACE et l'UNAF) dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes mesures de régulation visant à un Internet plus sûr ?

6- Lutter contre la fracture numérique et au sein des familles

Votre question : Quelle serait votre position sur toute action du parlement européen tendant à garantir l'accès à Internet à toutes les familles, sur tous les territoires ?

Le droit à l'éducation et le droit à l'accès à Internet sont deux droits supplémentaires qu'il convient de promouvoir pour eux-mêmes. L'e-illettrisme sera l'illettrisme du 21^e siècle. De même que chaque enfant a droit à l'enseignement et chaque adulte à la formation permanente, chaque individu tout au long de sa vie devrait avoir le droit d'accéder à l'ordinateur et à Internet. Nous défendons des investissements et des obligations pour tous les opérateurs de façon à couvrir l'ensemble du territoire, et donc d'éviter les inégalités entre ruraux et urbains, et nous défendons les abonnements à tarifs sociaux pour les plus défavorisés.

La régulation doit avant tout être celle du juge et de la loi. Nous ne partageons pas la décision du gouvernement français de confier au CSA le monde de l'Internet. Comme l'ensemble de la société civile, nous pensons que les organisations représentatives des familles doivent être consultées quant aux mesures de régulation visant la mise en place d'un Internet plus sûr.

7- Charte européenne de l'Aidant familial

Votre question : Soutiendriez-vous à l'échelon européen la promotion de la reconnaissance de l'action, de la qualité de vie et de la formation des aidants familiaux ? les réponses des autorités publiques à la question de la dépendance (quelle que soit la cause: handicaps, maladies, âge, accidents, ...) sont absentes ou insuffisantes. En conséquence, de nombreux proches, et en particulier les femmes, doivent pallier ce manque.

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance de votre Charte européenne de l'aidant familial. Les solidarités familiales ne peuvent en aucun cas exonérer un État ou les autorités publiques de leur devoir de répondre adéquatement à l'aide nécessaire pour la vie des personnes qui dépendent d'un tiers pour les actes de la vie quotidienne.

Aussi, les socialistes français partagent votre objectif de reconnaissance et de soutien aux proches aidants. Cette reconnaissance doit permettre un maintien et/ou une amélioration de la qualité de vie tant des aidants que des personnes aidées. Par cette reconnaissance, il s'agit donc de préserver la qualité de vie des familles : veiller à la santé physique et psychique des aidants, conserver des liens familiaux habituels entre parents et enfants et à l'intérieur du couple, prévenir un appauvrissement financier, permettre la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ; et maintenir les droits de chacun de ses membres.

Les socialistes européens défendent déjà un accroissement des aides pour les personnes dépendantes (logement, mobilité, enseignement et formation, emploi, ressources, services adéquats, etc.). Sur la question des proches aidants qui fournissent une disponibilité (parfois contrainte) et une aide gratuite, les socialistes français s'engagent à lancer le débat en faveur d'une reconnaissance à travers un certain nombre de droits.

8- La famille dans le territoire

Votre question : Confirmerez-vous le financement de tous les programmes européens qui visent à assurer un meilleur équilibre entre les territoires, notamment entre les territoires urbains et ruraux ?

Quelles mesures complémentaires défendrez-vous pour garantir aux familles un développement équilibré de tous les territoires ?

Les programmes européens qui visent à assurer un meilleur équilibre entre les territoires, notamment urbains et ruraux, mais aussi entre les centres villes et les quartiers périphériques, ont toujours été défendu par les socialistes européens.

Les programmes existent, même s'ils peuvent être améliorés ou si de nouveaux doivent voir le jour. Mais, après les programmes – que tous les partis défendent – il reste le problème du financement : le budget est un enjeu politique européen fondamental. L'adoption du budget européen est l'un des pouvoirs les plus importants du Parlement européen, qu'il partage avec le Conseil de l'Union européenne. Chaque année, plus d'un millier d'amendements sont généralement présentés au Projet de budget établi par le Conseil puis sont votés lors de véritables réunions-marathons, souvent nocturnes. Le budget, c'est l'instrument de réalisation des politiques. Et souvent, il sert à relancer les grands projets au point mort.

Les socialistes ont mené jusqu'au bout la bataille, longue et difficile, sur les perspectives financières 2007-2013 - où nous défendions un budget à la hauteur des projets européens déjà programmés et des défis auxquels nous devons collectivement faire face – qui s'est malheureusement soldée pour nous par un échec. À cette occasion, les égoïsmes nationaux ont été plus forts que la solidarité. Ce chacun pour soi reflète une Europe en panne, qui manque d'ambition pour relancer un véritable projet européen capable de faire grandir un nouveau modèle social européen qui allie équité et modernité.

Avec les perspectives financières 2007-2013, l'Europe ne s'est pas donnée les moyens d'assurer une bonne politique de recherche, d'éducation et de développement rural. C'est son avenir qu'elle a mis en péril, par la faute d'une majorité de droite au Conseil.

Le budget proposé par le Conseil était très éloigné des revendications des eurodéputés et de la Commission européenne. Le Parlement européen n'a pas voulu s'opposer au Conseil, malgré la lutte que nous avons menée auprès de nos collègues. Nous avons tout fait pour éviter une Europe réduite un peu plus à une simple zone de libre-échange. Cet échec a des conséquences concrètes : moins de financements pour la croissance et la compétitivité, diminution des fonds de cohésion, une équation quasi insoluble pour les réseaux transeuropéens de transport. Les ressources pour les bourses à la mobilité se voient également réduites. Dans le même esprit, ce budget impose une diminution du nombre de bénéficiaires des programmes Erasmus, Leonardo, Grundtvig... le développement rural a lui aussi été sacrifié, alors qu'il était considéré comme une priorité.

Pour la prochaine législature, nous défendons un plan de relance à la hauteur de 100 milliards d'euros pour le développement de l'ensemble des territoires. Efficace et solidaire, cet effort financier devra être réparti de manière équitable entre les niveaux européen, national et local. Les Socialistes ont toujours défendu un budget européen à la hauteur (États-Unis : budget fédéral = 15 % PIB ; Europe = 1 %).

Ce plan de relance doit être mis au service de deux objectifs : accompagner les personnes les plus touchées par la crise - c'est notre revendication d'un bouclier social - et créer les conditions d'une croissance durable d'un point de vue environnemental et social, qui devra déboucher sur la création de 10 millions d'emplois verts.

Les outils dont dispose l'Europe pour soutenir les salariés dans la crise sont rares. Raison de plus pour les utiliser ! En 2006 a été créé un « fonds d'ajustement à la mondialisation » doté d'un demi-milliard d'euros par an et destiné à aider les salariés victimes de licenciements ou de délocalisations. Ce montant doit être augmenté : insuffisant à l'époque, il en devient ridicule dans le contexte de crise. Les conditions d'accès à ce fonds doivent être assouplies et son champ d'application étendu afin d'en faire un réel instrument d'accompagnement pour les salariés touchés par la crise (accès rapide et facile). Cet accompagnement doit également passer des aides au maintien dans le logement et par un aménagement spécifique de l'accès aux services publics (élargissement de ses missions).

La crise a par ailleurs révélé l'urgence qu'il y a à refonder notre modèle de croissance. Comment ? En révolutionnant ses modes de transports par la construction d'un réseau ferroviaire à grande vitesse entre les grandes villes et régions européennes d'un coût accessible, par le développement de transports urbains propres et par la promotion du transport multimodal (combiner maritime-fluvial-ferroviaire avec le camion, et éviter le tout routier). Ces investissements, dont la rentabilité n'est pas immédiate, doivent être poussés par une volonté politique.

Nous voulons également devenir les champions de l'efficacité énergétique en engageant un vaste programme de rénovation-isolation des bâtiments et logements anciens (déjà nous avons soutenu cette approche lors de la mise en place des nouveaux fonds de cohésion, contre la droite) et en prenant le chemin de la diversité énergétique. Ceci permettra de répondre au triple objectif de création d'emploi, de réduction de la dépendance énergétique de l'Union et du soulagement des budgets familiaux.

Si ces orientations sont prises, dix millions d'emplois nouveaux seront créés d'ici à 2020, dont deux millions dans les secteurs des énergies renouvelables. Donc 10 millions de familles ! Ceci suppose aussi une augmentation de l'investissement dans la recherche et le développement (1,8 % en Europe, contre 3 % au Japon et aux États-Unis), nous nous y engageons. Cela suppose également la mise en place d'un Programme de Compétences destiné à préparer les salariés, dans toute l'Europe, aux emplois de demain comme ceux liés aux technologies « vertes » et aux énergies renouvelables.

Autre utilisation de ces nouvelles ressources : l'augmentation de la capacité de crédit de la Banque Européenne d'Investissement et de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement et la simplification de l'accès des PME à ces crédits.

9- Familles et développement durable

Votre question : Selon vous, le développement durable est-il une priorité dans l'action politique de l'UE ? Comment intégrerez-vous les familles et ceux qui les représentent dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de ces politiques ?

Le développement durable est une des priorités dans l'action politique de l'Union européenne, et une de nos priorités (cf. question 8 le point sur la relance verte que nous proposons, et nos autres propositions en matière environnementale). Dans les consultations menées au niveau communautaire, les organisations représentatives des familles sont écoutées (aux différents stades : Livre vert, livre blanc, consultations de la Commission en ligne, débats au Parlement européen...).

10-Traité de Lisbonne

Le Parti socialiste soutient les avancées sociales du Traité de Lisbonne. La concurrence n'est plus un objectif en soi qui peut fonder les politiques de l'Union, les services publics sont protégés par un protocole qui a même valeur que les Traités, l'Union européenne se donne pour objectif, pour la première fois, de protéger ses citoyens dans la mondialisation. Le Traité contient également une clause sociale horizontale : cette clause sociale générale impose de prendre en compte les « exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine » dans la définition et dans la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de l'Union. Également, les partenaires sociaux et le dialogue social sont reconnus. Enfin, sous certaines conditions, la Charte des droits fondamentaux garantit de nombreux droits sociaux nouveaux que les citoyens européens pourront faire valoir. Cette Charte inclut notamment : le droit de négociation et d'action collective, le droit à la sécurité sociale et à l'aide sociale, le droit d'accès aux services d'intérêt économique général et la protection contre les licenciements injustifiés. Il ne sera donc pas possible d'adopter une mesure au niveau européen qui remettrait en cause de tels droits.

11- Alliance européenne pour les familles

Votre question : Soutiendrez-vous, dans le cadre de l'autorité budgétaire conférée au Parlement européen, le financement de l'observatoire européen des politiques familiales ? Ouvrerez-vous pour l'instauration d'une méthode ouverte de coordination adaptée aux politiques familiales ?

Nous sommes favorables à un observatoire européen des politiques familiales et favorables à une MOC adaptée aux politiques familiales.

12- Réunions des Ministres de la famille

Votre question : Soutiendrez-vous le principe d'une réunion annuelle des Ministres de la famille ou en charge des affaires familiales ?

Oui, nous sommes favorables à une réunion annuelle des Ministres de la famille ou en charge des affaires familiales.

13- Intergroupe « familles et protection de l'enfance » du Parlement européen

Votre question : Si vous êtes un candidat élu, rejoindrez-vous l'intergroupe famille au sein du Parlement européen ? Si vous êtes un parti politique avec des élus, inviterez-vous un des élus à rejoindre cet intergroupe ? Qui ?

Les socialistes français se sont toujours organisés pour couvrir **l'ensemble** des intergroupes. Pour la prochaine législature, il en sera de même. Selon les résultats, et les centres d'intérêt de chacun, une répartition stratégique sera organisée lors du mois de juin.

13- 2010 : Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Votre question : Comment comptez-vous prendre part à cet événement ?

Sur le terrain et surtout par la réussite du plan de relance des socialistes européens, en mesure de lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Conclusion :

Votre question : Au final, comment tiendrez-vous compte de l'avis des représentations des familles dans l'ensemble des décisions du Parlement qui influencent directement ou indirectement la vie des quelque 160 millions de familles européennes ?

Le Parti socialiste et ses élus sont toujours à l'écoute de l'ensemble des citoyens et des organisations qui les représentent : syndicats, ONGs, associations, mutuelles, fondations. D'une part, nous nous engageons à répondre à l'ensemble de vos questions et propositions. Si nous sommes favorables à vos propositions, nous nous engageons à les porter. Si nous y sommes défavorables, nous nous engageons à vous expliquer ce qui motive notre position.

Par ailleurs, nous souhaitons aussi être pro-actif lors de la prochaine législature : si sur un sujet nous estimons que nous devons recueillir votre point de vue, nous ferons le nécessaire pour assurer votre présence aux auditions organisées.

Encore une fois, nous vous remercions de nous avoir fait parvenir votre mémorandum.

Au nom de la direction de campagne, je vous prie de croire, Monsieur le Président, dans l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Christophe CAMBADELIS
Secrétaire national à l'Europe
et aux Relations internationales